



L'an deux mille vingt-deux le 27 du mois de janvier, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux après convocation légale du 19 janvier, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

**Présents** : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis – M. LAURENT Stéphane – M. BECCHETTI Daniel – M. ORY Denis-  
Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique – M. MARTIN  
Christophe – M. HOLZER Alain – M. PORTALLEGRI Robert – M. HENQUEL Patrick – Mme SCHEFFLER Véronique  
M. GUEZET Philippe - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme CLEMENT Paulette – M. GAY Gérard  
M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER  
Nicolas – M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent – M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck  
M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme ROJAS Magali  
M. MATHIEU Denis- M. CERUTT Alain – M. BAUDOUIN Cédric- Mme HUART Sonia -

**Procurations** : M. FEGER Serge à M. GUEZET Philippe – M. FAGOT REVURAT Yannick à M. THOMAS Claude  
M. DIEDLER Franck à M. THOMAS Claude – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. MOUGINET Dominique  
à M. HENQUEL Patrick-

**Excusé(s)** : M. JOLY Philippe – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – Mme MARANDE  
Carole -

**Secrétaire de séance** : M. RENAUD Clade  
L'assemblée dénombrait : **42 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 37

Pouvoirs : 5

Excusés : 4

**Votants : 42**

**Date d'affichage** : 1<sup>ER</sup> Février 2022

**SUFFRAGE EXPRIME** :

Pour : 42

Contre

Absentions :

**CT/PR**

01/01/2022

ENVIRONNEMENT

**Autorisation donnée au Président de signer la convention de partenariat et de soutien financier  
entre CCSGC - CPIE Nancy/Champenoux - Compagnie des Anes**

Véronique SCHEFFLER, vice-présidente en charge de l'Environnement, rappelle que la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné affiche depuis de nombreuses années un soutien fort aux initiatives d'éducation et de sensibilisation à la préservation et la protection de l'environnement.

La systématisation de la sensibilisation de la population du territoire intercommunal à l'environnement est d'ailleurs un des objectifs du projet de territoire de la CCSGC (Axe2 - programme 4).

Lors du Conseil communautaire du 3 juillet 2019, les élus ont ainsi validé la signature d'une convention pluriannuelle d'animation du territoire avec le CPIE Nancy-Champenoux et la Compagnie des Anes, pour l'organisation d'animations, de clubs Nature, et d'événementiels (conférences, sorties d'études, ...) à destination du grand public, des scolaires, des seniors, ou des personnes handicapées entre autres.

Cette convention, signée pour la période 2019-2020-2021, étant arrivée à échéance au 31 décembre 2021, il est proposé de reconduire celle-ci pour une durée de 4 ans (soit pour les années 2022-2023-2024 et 2025).

Comme la précédente convention, le montant de la participation financière intercommunale, pour l'année suivante sera établi sur la base du budget prévisionnel et du programme d'actions présenté par les 2 associations.

Pour l'année 2022, la proposition du montant du financement attribué par la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné est de 40 000 euros (25 000 euros pour le CPIE / 15 000 euros pour la Cie des Anes).

Comme inscrit dans la convention, et ceci pour toute la durée de celle-ci, la participation annuelle de la CCSGC ne pourra excéder la somme de 40 000 euros.

La participation financière de l'intercommunalité est communiquée à titre indicatif, et son montant définitif sera confirmé lors du bilan annuel après intégration des recettes perçues (subventions) par la CCSGC et les 2 associations pour le financement du programme annuel d'animations.

Considérant la convention ci-annexée et la présentation des représentants des deux associations, il est donc demandé à l'assemblée communautaire :

- d'approuver l'ensemble des dispositions de la convention
- d'autoriser le Président à signer la convention

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir**

**Délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** l'ensemble des dispositions de la convention de partenariat et soutien financier tripartite entre la CCSGC et le CPIE Nancy-Champenoux et la Compagnie des Anes
- **Autorise** le Président à signer la convention
- **Valide** l'inscription des crédits nécessaires au budget 2022



CLAUDE THOMAS  
2022.01.31 09:07:35 +0100  
Ref:20220128\_154806\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président